

**COMMUNE  
DE  
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

Conseil Municipal  
du 07 Avril 2015 à 19 heures

**Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, DUMAS Christine, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.**

**Excusé(s) : BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane PEYRARD Georges, RAMEAU Maryse**

**Absent(s) :**

**Pouvoir(s) : BRUNON Doriane à ARCHIER Alain PEYRARD Georges à POULENARD Guy, RAMEAU Maryse à THOMAS Irène.**

*Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.*

*Il est précisé que le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni ce jour afin d'entériner les chiffres budgétaires.*

**Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT**

M. Guy POULENARD, Adjoint est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du dernier procès-verbal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 26 février 2015.

Nombre de votants : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPAV : 0

**Approbation du compte de gestion du receveur et du compte administratif 2014**

Considérant les résultats de l'exercice 2014, à savoir :

<b>BUDGETS</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>Budget principal</u></b>	Déficit de 21 743,03 €	Excédent de 335 955,17 €
<b><u>Budget annexe</u> <i>Zone artisanale</i></b>	/	/

Compte tenu des résultats fin 2013, nous constatons à la clôture de l'exercice 2014, les résultats suivants :

<b>BUDGETS</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>Budget principal</u></b>	Excédent de 306 896,46 €	Excédent de 415 712,56 €
<b><u>Budget annexe</u></b> <i>Zone artisanale</i>	/	Excédent de 14 335,91 €

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **Affectation des résultats 2014**

#### **Budget Principal (Délibération n° 2015\_012)**

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter la somme de 331 590,54 € au compte 1068 Investissement, et d'inscrire 84 122,02 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2015.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### **Budget annexe Zone artisanale (Délibération n° 2015\_013)**

Considérant l'excédent de fonctionnement, il y a lieu d'inscrire 14 335,81 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2015.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

### **Vote du budget 2015**

Le budget primitif 2015 s'équilibre de la façon suivante :

<b>BUDGETS</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b><u>Budget principal</u></b>	2 434 300,62 €	1 249 301,02 €
<b><u>Budget annexe</u></b> <i>Zone artisanale</i>	14 335,81 €	14 335,81 €

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération 2015 014 : Vote des 3 taxes directes**

Le conseil municipal approuve fixe, pour l'exercice 2015, les taux des 3 taxes suivants :

✓	Taxe d'habitation .....	10,61 %
✓	Taxe Foncière bâti .....	13,64 %
✓	Taxe Foncière non bâti .....	63,07 %

Une augmentation uniforme sur les 3 taxes locales a été décidée compte tenu notamment du désengagement de l'Etat (baisse des dotations), de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. L'augmentation des 3 taxes impacte les contribuables, c'est pourquoi, les élus ont décidé de la minimiser en optant pour une hausse de 0,75 %.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération 2015 015 : Convention pour l'Assistance Technique aux Collectivités - Conseil Départemental de l'Ardèche**

Le Conseil Municipal approuve la convention du Conseil Départemental de l'Ardèche relative à l'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale pour les missions suivantes :

- mission « de base » : forfaitisée à 2,5 €/ habitant et par an, portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public,
- mission « complémentaire » : forfaitisée à 1 €/ habitant et par an, optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90 000 € HT par an en une ou plusieurs opérations.

Nombre de votants : 14

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération 2015 016 : Convention pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école (année scolaire 2015/2016) - Ardèche Musique et Danse, Conservatoire**

Le Conseil Municipal approuve la convention pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école pour l'année scolaire 2015/2016 (3 classes dans chaque école de la commune). La participation de la Commune s'élève à 3 728 €.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération 2015 017 : Dénonciation de la convention de partenariat - M. FERRAUTO MASSIMO**

Le Conseil Municipal approuve la dénonciation de la convention de partenariat (TAP Temps d'Activités Périscolaires) avec Monsieur FERRAUTO Massimo qui prendra fin le 09 avril 2015.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération 2015 018 : Convention carte GEANT CASINO COLLECTIVITES**

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par Géant Casino collectivités relative au paiement différé.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**Délibération 2015\_019 : Modification coût du contrat location machine à affranchir – PITNEY BOWES**

Le Conseil Municipal modifie la délibération n° 2015\_010 afin de prendre en compte la négociation du coût de location entretien machine à affranchir DM 175i – PITNEY BOWES, qui passe de 544 € H.T. à 420 € H.T. avec une remise de 15 % sur nos futurs achats de consommables.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

-----  
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 09 avril 2015, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Alain ARCHIER

